



25 mars 2015

Communiqué de presse

Vers un service civique universel en Pays de la Loire

Les préfets de département, le recteur d'académie, les directeurs régionaux de l'État, la directrice générale de l'agence régionale de santé, se sont réunis le 25 mars 2015 en comité de l'administration régionale (CAR) autour du préfet de région. Le service civique universel a été l'un des points abordés à l'ordre du jour.

Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, est un dispositif qui encourage et soutient l'engagement citoyen. Il donne la possibilité à des jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir, sur une durée de 6 à 12 mois, des missions d'intérêt général auprès d'organismes à but non lucratifs ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger. Les volontaires bénéficient d'une indemnité globale de 573,65€ par mois, financée à 80 % par l'Etat.

Depuis 5 ans, 85 000 jeunes ont connu une expérience de service civique en France dont 3 700 en Pays de la Loire.

Suite aux drames qui ont frappé le pays en début d'année 2015, le Président de la République, pour conforter toutes les formes d'engagement citoyen, a décidé de transformer le dispositif existant en un **service civique universel à compter du 1er juin 2015**.

Grâce aux moyens dégagés par l'Etat, 70 000 jeunes volontaires se verront proposer une mission de service civique en 2015 avec un doublement du nombre de jeunes attendu en 2016. Plus de 1000 jeunes volontaires sont attendus cette année dans la région.

Pour atteindre cet objectif, toutes les structures éligibles à l'agrément régional délivré par le préfet de région seront mobilisées, associations et collectivités locales. Ainsi, aucun candidat ne restera sans réponse.

Des actions d'information et de sensibilisation en direction des jeunes et des potentielles structures d'accueil sont programmées dans tous les départements. **Un temps fort régional sur le service civique aura également lieu le 18 mai prochain à Nantes, en présence de François CHEREQUE, président de l'agence nationale du service civique.** A cette occasion, une convention cadre régionale sur l'accès au service civique pour les publics en décrochage scolaire sera signée.

Plus d'informations sur www.service-civique.gouv.fr



CONTACT PRESSE :

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 90 / 20 91 – 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>